



SEANCE DU MERCREDI 2 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 2 février à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DEVAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEVEL.

Présents : Tyfanie TISSIER ; Christian LEVEL ; Frédéric ROY ; Sophie CHAIZY ; Cyril RENARD ; Stéphane DURAND ; Frédéric MAILLAULT ; Françoise BARRAUD ; Véronique NEXON.

Absents excusés : Leitia LANCON donne pouvoir à Christian LEVEL
Christophe DAGOUNEAU donne pouvoir à Frédéric ROY

Absent :

Secrétaire de séance : Tyfanie TISSIER
Convocation du : 27/01/2022

Objet de la délibération :

DELIBERATION N° 2022_006 TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle grille des tarifs pour le cimetière

Tarifs applicables à compter du 1^{er} mars 2022.

Concession trentenaire	300€
Concession cinquanteenaire	500€
Case de columbarium trentenaire	300€
Case de columbarium cinquanteenaire	500€
Cavurne trentenaire	300€
Cavurne cinquanteenaire	500€
Redevance pour la dispersion des cendres dans le jardin du Souvenir	30€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter cette proposition.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le
Et publication du

Le Maire

Christian LEVEL